Exécution des marchés publics

Les modifications du marché en cours d'exécution

1 jour (7h00) | 4,6/5 | MP-6819065 | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Tarif : 795 € ht

Document mis à jour le 13/11/2026

Objectifs de formation

- Définir le cadre juridique, technique et financier des modifications en cours de contrat
- Gérer les différents événements affectant l'exécution des marchés
- Anticiper les évolutions potentielles du marché

Sur l'année 2025, le taux d'atteinte des objectifs est de 82,14%

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Équipe pédagogique :
Un expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :
Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.

Ressources pédagogiques :
Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme

Prérequis

Connaître la réglementation générale et le suivi d'exécution des marchés publics

Public concerné

Acheteurs et gestionnaires des marchés publics assurant l'exécution des marchés

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2I Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

Maîtriser le régime juridique des modifications d'un marché

- L'obligation de définition précise des besoins
- Objectif et cadre général des modifications possibles
- Définition des modifications contractuelles ou unilatérales
- La notion d'avenant - la notion de décision de poursuivre
- Conditions réglementaires de mise en œuvre (notion de modifications substantielles)

Mettre en oeuvre son pouvoir de modification unilatérale

- Un principe général applicable aux contrats administratifs : modifications pour intérêt général
- L'impact du CCAG Travaux sur les modifications unilatérales
- Les conditions de recours et limites
- Les modalités d'application et de mise en oeuvre
- Les décisions de poursuivre
- Les règles de passation pour les collectivités territoriales

Cerner les formes d'événements impactant les marchés

- Sous-traitance (acte spécial)
- Report des délais
- L'évolution des prix du marché
- Contenu de la prestation
- Situations concernant le pouvoir adjudicateur
- Situations concernant l'opérateur économique

Étudier les modifications du marché

- Les modifications du marché interdites
- Les modifications du marché autorisées
 - les clauses de réexamen
 - les prestations supplémentaires devenues nécessaires
 - les circonstances imprévues
 - la substitution d'un nouveau titulaire
 - les modifications non substantielles
 - les modifications de faible montant
- La portée des clauses de renonciation lors de la contractualisation des avenants

Sécuriser la rédaction et la passation des modifications de marché

- Les modalités de calcul et les limites à ne pas dépasser
- Les modalités de contrôle
- Les hypothèses de publication d'un avis de modification du marché public au JOUE
- Les obligations en matière de publication des données essentielles des marchés publics (article 107) : focus sur les modifications

Repérer les spécificités des accords-cadres à bons de commande

- Opportunité du calcul de l'incidence financière des modifications aux accords-cadres
- Les modalités de calcul et le seuil financier à prendre à compte selon l'accord-cadre (montant ou sans montant)
- La durée de validité de l'accord-cadre

Les autres possibilités de prévoir l'évolution du marché

- Les marchés complémentaires
- Les marchés de prestations similaires

ÉTUDE DE CAS
Rédaction de modifications de marché

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation des acquis : Quiz avant la formation et après la formation pour mesurer les acquis, la progression. Évaluation à chaud : À la fin de la formation, un bilan qualité dématérialisé pour mesurer l'atteinte des objectifs de la formation. Évaluation à froid : À J+3 mois, une e-évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle.

Accessibilité de la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Le groupe M2I s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : les détails de l'accueil des personnes sont consultables sur la page Accueil Handicap

Modalités et délais d'accès à la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Les formations M2I sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation.
Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 12 jours ouvrés.